

**ARRÊTÉ DEP-2024-204 ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CHOCOLATIER CONFISEUR, BOULANGER, PÂTISSIER
ET DES MENTIONS COMPLÉMENTAIRES DE NIVEAU 3 BOULANGERIE SPÉCIALISÉE,
PÂTISSERIE BOULANGÈRE ET PÂTISSERIE, GLACERIE, CHOCOLATERIE, CONFISERIE
SPÉCIALISÉES**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 21 août 2002 portant création du certificat d'aptitude professionnelle chocolatier confiseur ;
- Vu** l'arrêté du 20 mars 2007 portant création du certificat d'aptitude professionnelle pâtissier ;
- Vu** l'arrêté du 21 février 2014 portant création du certificat d'aptitude professionnelle boulanger ;
- Vu** l'arrêté du 16 avril 2003 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 boulangerie spécialisée ;
- Vu** l'arrêté du 4 mai 2004 portant création et définition de la mention complémentaire de niveau 3 pâtisserie boulangère
- Vu** l'arrêté du 9 avril 2009 portant rénovation de la mention complémentaire de niveau 3 pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées ;
- Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle et aux mentions complémentaires ;

- ARRÊTE -

Article 1 Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle spécialités chocolatier confiseur, pâtissier, boulanger, des mentions complémentaires boulangerie spécialisée, pâtisserie boulangère et pâtisserie, glacerie, chocolaterie, confiserie spécialisées pour la session 2024 dans l'académie de Créteil est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Pascal PINEAU, professionnel

Vice-président :

Monsieur Pierre Joël GASTON, enseignant



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Enseignants :

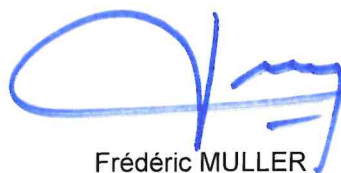
Madame Emeline BRAUD
Madame Alexandra GUERIN
Monsieur Fabrice LOUIS
Madame Agnès MARTIAL
Monsieur Philippe ATTALI
Monsieur Valérien BOSNE
Monsieur Dayne DE LEPINE
Monsieur Didier ROSEMBLATT

Professionnels :

Madame Alexandra ALLEMAND
Madame Océane DESRUES
Madame Charlotte LAIRD
Monsieur Yves BOULLIER
Monsieur Jean-Claude MAUPIN
Monsieur Stéphane QUIBAN
Monsieur Jean-Marc SCHIRM
Monsieur Guillaume VASSEUR

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.



Frédéric MULLER